



LA CGT A DEMANDÉ UNE AUGMENTATION DES MINIMA DE BRANCHE – REFUS DU CSN !

Lors de la CPPNI du 21 octobre 2021, la CGT a demandé l'ouverture de négociation relative à l'augmentation des minima de salaires sans attendre les échéances de la convention collective de février et de septembre. En effet, les salariés subissent de plein fouet une inflation galopante qui touche particulièrement les produits de première nécessité (énergie, alimentation...). Le gouvernement a été contraint de revaloriser le SMIC au 1^{er} octobre comme le prévoit la législation du travail. Cette revalorisation est loin de répondre au besoin urgent de véritables augmentations des salaires.

Pour rappel : lors des négociations salaires en février 2021, le CSN n'a accordé que +1 50% alors que la CGT et d'autres organisations syndicales demandaient +2,20%, on est donc loin du compte !

En septembre, le CSN aurait pu octroyer une augmentation d'au moins 0,60% en clause de sauvegarde pour compenser les 1,50% au regard du + 2,20 %. Mais non ! (Lire La Bastoche n°190 : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/info-branches/bulletins/la-bastoche-n190/>)

Tout augmente, sauf les salaires : les tarifs des loyers, de l'électricité, du gaz comme de nombreux produits de 1^{ère} nécessité explosent. Les salariés du Notariat constatent que le travail est de plus en plus stressant, oppressant avec une obligation de rentabilité et de productivité sans aucune possibilité d'évoluer et d'être reconnus à leur juste valeur.

Dans ce contexte, la CGT invite l'ensemble des salarié-e-s du Notariat à signer la pétition pour une augmentation générale des salaires.

..... A découper suivant le pointillé.....

Pétition pour une augmentation générale des salaires et des minima

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Souhaite une augmentation d'au moins 3 %.

Signature :

A retourner :

Par e-mail à : deploiement.fsetud@cgt.fr

